



GRILLE DE PRISE EN CHARGE DES JEUNES À ATY

Axes d'intervention (coût/mois en CFA) Catégorie de jeunes	Alimentation	Hébergement	Ecole ou formation	Entretien des jeunes (vêtue, hygiène, etc.)	Santé	Fonctionnement (salaire personnel, entretien bâtiments, etc.)	Coût total mensuel et par jeune en FCFA
Jeune hébergé au foyer ATY	23.100 (35,25€)	6.000 (9€)	7.084 (10,80 €)	5.220 (8 €)	2.000 (3,05 €)	16.925 (25,83 €)	60.329 (91,93€)
Jeune en famille	10.500 (16€)	/	7.084 (10,80 €)	1650 (2,5 €)	700 (1,060 €)	16.925 (25,83 €)	36.859 (56,19€)
Jeunes suivis en rue	6.000 (9 €)	/	/	2.150 (3,25 €)	2.000 (3,05 €)	16.925 (25,83 €)	27.075 (41,13€)

Association Taab Yinga : Récépissé d'existence n° 98 -154 - MATS/SG/DGAT/DLPAJ du 07 mai 1998

Tel. : **226 50 43 11 43 – fax : **226 50 43 12 00 – email : taabyinga@yahoo.fr

En français : http://peres-blancs.cef.fr/taab_yinga08gb.htm / En anglais: http://peres-blancs.cef.fr/taab_yinga.htm



s/c Missionnaires d'Afrique
01 B.P. 630
Ouagadougou 01
Burkina – Faso

NOTE INDICATIVE POUR LA DETERMINATION DE LA PRISE EN CHARGE DES JEUNES

Cette note donne le mode de détermination des différents coûts indiqués sur la grille de parrainage. Il permet une clarification.

Les calculs sont faits sur la base de 74 jeunes suivis sur une période d'une année, soit 24 au foyer, 20 en famille et 30 dans les ateliers.

I – LES CATEGORIES DE JEUNES

1. Jeunes hébergés au foyer ATY

Il s'agit de jeunes contactés en rue et sélectionnés après un temps d'observation dans les ateliers d'ATY. Ils sont acceptés temporairement au foyer en attendant que les démarches auprès de leurs familles aboutissent à une réunification.

2. Jeune en famille

Jeunes retournés en famille soit directement de la rue ou du foyer d'hébergement, mais fréquentant les ateliers de jour au centre Taab Yinga, inscrits chez un patron artisan en ville ou scolarisés au primaire et au secondaire.

A cause de la pauvreté de leur famille, ces jeunes sont toujours pris en charge par Taab Yinga afin qu'ils ne retournent plus dans la rue.

3. Jeunes suivis en rue

Ce sont des jeunes que nous fréquentons en rue espérant leur adhésion au programme de réinsertion de Taab Yinga.

II – LES AXES D'INTERVENTION

Les taux indiqués dans les axes d'intervention ci-dessous ne concernent que les jeunes hébergés au foyer. Une légère diminution est observée pour les taux concernant les jeunes en famille ou en rue car les parents contribuent pour les premiers et les seconds n'étant pas aussi totalement pris en charge.

1. Alimentation

Le taux de l'alimentation journalière par jeune est le suivant :

- Petit déjeuner 150 FCFA (0,22 €)
- Déjeuner 300 FCFA (0,44 €)
- Dîner 300 FCFA (0,44 €)
- Extra pour les fêtes 1. 000 FCFA (1,52 €) par fête en raison de sept (07) dans l'année. (Noël, Arbre de Noël, Nouvel an, Tabaski, Ramadan, Pâques, fête de l'enfant africain)

2. Hébergement

Contribution à l'entretien du foyer, à la prise en charge des fournitures d'eau et d'électricité.
Le taux appliqué est de 200 FCFA par jour et par enfant. (0,30 €)

3. Ecole ou formation

Une somme moyenne de 100 000 francs est nécessaire par an pour chaque jeune, somme à laquelle s'ajoute la formation en gestion de ceux qui doivent être installés.

- Ecole pour un jeune

. Scolarité	=	85.000 FCFA	}	100.000 FCFA (152,65€)
. Accessoires	=	15.000 FCFA		

- Formation professionnelles pour un jeune

. Allocation patron	=	35.000 FCFA	}	60.000 FCFA (91,60 €)
. Matières d'œuvre	=	25.000 F.CFA		

- Atelier de formation des jeunes à installer (environ 15 jeunes)

. Honoraires du formateur	=	300.000 FCFA
Soit : 300.000 FCFA : 15	=	20.000 FCFA par jeune (30,53 €)

Pour obtenir la somme de 100.000 FCFA inscrit au niveau de la scolarisation, nous avons procédé ainsi qu'il suit :

$$. [(100.000 F + 60.000 F) : 2] + 20.000 FCFA$$

4. Entretien des jeunes (vêtue, hygiène, etc.)

Par mois, nous comptons pour chaque jeune 1.200 F.CFA (1,83 €) pour les vêtements, 1.200 F.CFA pour le savon (1,83 €), 300 F.CFA pour la coiffure (0,44 €), 170 F.CFA pour natte (0,26 €), 250 pour couverture (0,38 €), 1500 FCFA argent de poche (2,30 €), 600 FCFA pour chaussures (0,88 €).

5. Santé

La prise en charge sanitaire des jeunes est prévue dans nos interventions. C'est une moyenne des dépenses sur une période par rapport au nombre d'enfants qui a permis d'obtenir cette somme, soit 2 000 F.CFA par mois (3,05 €).

6. Fonctionnement (salaire personnel, entretien bâtiments, etc.)

Le Centre Taab Yinga est fonctionnel grâce aux personnes qui y travaillent et aux infrastructures mises en place. Ce dispositif à un coût que nous soumettons à nos partenaires en espérant d'eux un appui.

III – POSSIBILITES D'ENGAGEMENT AU PARRAINAGE

Toute personne voulant appuyer Taab Yinga en parrainant un jeune peut intervenir pour tout ou en partie des axes d'intervention proposés.

En recevant un peu de plusieurs personnes, nous pouvons cumuler les sommes pour satisfaire un jeune. Après la formation professionnelle du jeune, une installation avec un kit de matériel d'une valeur d'environ 300.000 F.CFA (458 €) s'impose pour que ce dernier puisse mener à bien son métier. Le parrain peut donc s'engager en partie ou en totalité dans l'équipement nécessaire à cette installation.

Ouagadougou, le 8 avril 2011